ARRÊTÉ N° 07 - SC/2024

Fixant la composition du jury de l'examen professionnel, par la voie de la promotion interne, au grade de Rédacteur Territorial Principal de 2ème Classe (Catégorie B) - Session 2024, organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de gestion de la région Occitanie.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées Orientales,

Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
Vu le décret n° 2012-939 du 1er août 2012 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus à l'article 12 du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
Vu l'arrêté N°12-SC/2022 portant la liste des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys des concours et examens professionnels organisés par le CDG 66 ;
Vu l'arrêté N° 02-SC/2024 portant ouverture de l'examen professionnel, par la voie de la promotion interne, au grade de Rédacteur Territorial Principal de 2ème Classe (Catégorie B) – Session 2024, organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de gestion de la région Occitanie ;
Vu le Procès-Verbal du tirage au sort des représentants du personnel de la catégorie en date du 14 novembre 2023 ;
Vu la Charte Régionale et la convention de mutualisation des coûts des Centres de gestion de la région Occitanie ;
Vu le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales ;

ARRÊTE :

Article 1 : Le jury de l'examen professionnel, par la voie de la promotion interne, au grade de Rédacteur Territorial Principal de 2ème Classe – (Catégorie B) – Session 2024, est composé comme suit :

Collège des élus :
- Monsieur THIBAUT Jean-Jacques – Maire de THEZA
- Monsieur CAMPS Philippe – Maire de VINGRAU
- Madame FRANCO Valérie – Adjointe au Maire – Mairie de BAIXAS

Collège des fonctionnaires :
- Madame CAPPA COLOMER Emilie – Représentante du personnel de la catégorie par tirage au sort
- Monsieur LLAGONNE François – Attaché Principal – DGS – Mairie de VINÇA
- Monsieur MONTOR Jean-Roch – Attaché Principal – DGS – Mairie de MONTESQUIEU DES ALBERES

Collège des personnalités qualifiées :
- Monsieur BENALI Kamel – Représentant du CNFPT
- Madame BONNET Karine – Attaché Hors Classe – DGS – Mairie de SAINT ESTEVE
- Monsieur PIERRE VENTOL Benjamin – Attaché Principal – DGS – Mairie de CLAIRA

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20240321-07SC2024-AR
Date de réception préfecture : 26/03/2024

Article 2 : La présidence du Jury est confiée à Monsieur THIBAUT Jean-Jacques, Maire de THEZA, Monsieur CAMPS Philippe, Maire de VINGRAU, est désigné en qualité de suppléant du Président du Jury.

Article 3 : En sus des membres du Jury mentionnés ci-dessus, des correcteurs seront désignés ultérieurement par arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Préfet des Pyrénées-Orientales, affichée dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales, et publiée par voie électronique sur le site du CDG66.

Article 5 : Le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

PERPIGNAN, le 21 MARS 2024

Le Président,

Centre de Gestion du Personnel des Collectivités Territoriales des P.-O.

Robert GARRABÉ

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20240321-079G2024-AR
Date de réception préfecture : 26/03/2024